

Délibération N° 2018-102

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, notamment les articles 14 et 38 ;
Vu la délibération 2016-38 portant avis sur la nomination des Vice-présidents fonctionnels ;
Vu la délibération 2018-80 portant avis favorable à la nomination de Bernard BAUDRY en qualité de Vice-Président en charge des ressources budgétaires ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Avis sur la nomination du Vice-président en charge du patrimoine

Les administrateurs émettent un avis favorable sur la nomination de M. Bernard BAUDRY, également Vice-Président en charge des ressources budgétaires, en qualité de Vice-président en charge du patrimoine.

La lettre de mission qui fixera ses attributions sur ce périmètre sera communiquée ultérieurement.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 23

Dont :

Pour : 14

Abstentions : 9

Fait à Lyon, le 17 décembre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Vincent FABRE

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.